

# Diplôme Universitaire

## DROIT DE LA RESPONSABILITÉ MÉDICALE

Année universitaire	2026/2027	
Volume horaire de la formation	106 heures d'enseignements (de novembre à juillet)	<b>TOTAL</b> 107 heures
Evaluation	1 heure (épreuve écrite)	
Modalités d'enseignement	Présentiel ou distanciel	
Stage	Formation non éligible	

UE 1	Les droits des patients	13 heures
Les droits universels dans le soin (accès, liberté, sécurité, dignité) La personne de confiance Le droit de ne pas souffrir Le droit au secret	L'accès au dossier médical Droits de la fin de vie Droit à l'information Recueil du consentement	

UE 2	La responsabilité pénale	9 heures
Principes de droit pénal Principe de procédure pénale Responsabilité pénale des personnes morales (établissements de santé) et des personnes physiques (médecins, infirmiers, etc ...) La responsabilité pénale au sein de l'équipe de soin Violation du secret médical Exercice illégal de la médecine / Faux certificats médicaux Euthanasie et fin de vie Homicide et blessures involontaires / Omission de porter secours		

UE 3	La responsabilité civile	17 heures
Le contrat médical et la responsabilité contractuelle La responsabilité délictuelle Les obligations du professionnel de santé (moyen, résultat, sécurité de résultat) Faute technique et faute d'humanisme La responsabilité du fait d'autrui (médecin salarié, commettant, préposé, équipe médicale) La responsabilité civile et le risque médical Responsabilité du fait des produits de santé défectueux		

UE 4	La responsabilité hospitalière	17 heures
Le service public hospitalier et son juge La faute personnelle / La faute de service La responsabilité sans faute La responsabilité pour faute lourde (faute « caractérisée » et défaut d'hygiène et d'asepsie) Faute médicale Faute dans l'organisation et le fonctionnement du service Articulation avec la solidarité nationale Responsabilité du fait des SAMU et des SMUR		

<b>UE 5</b>	<b>La responsabilité ordinale et disciplinaire</b>	<b>9 heures</b>
L'ordre La juridiction ordinale La déontologie	La procédure disciplinaire La sanction	
<b>UE 6</b>	<b>Les procédures amiables</b>	<b>5 heures</b>
Les assureurs	La Commission de conciliation et d'indemnisation	
<b>UE 7</b>	<b>La solidarité nationale</b>	<b>5 heures</b>
Les fonds d'indemnisation Les mécanismes d'indemnisation par la solidarité nationale Les conditions d'indemnisation par la solidarité nationale Le contentieux de la solidarité		
<b>UE 8</b>	<b>Les contentieux spéciaux : fin de vie et hospitalisation sous contrainte</b>	<b>5 heures</b>
Fin de vie – Contentieux LAT	Hospitalisation sans consentement	
<b>UE 9</b>	<b>La réparation du préjudice corporel</b>	<b>21 heures</b>
La victime, les proches, les ayants droits L'expertise Le recours des tiers payeurs La nomenclature Dintilhac La réparation fractionnée du préjudice Les fonds d'indemnisation (ONIAM) Les référentiels d'indemnisation (juridictions, Gazette du palais, assureurs)		
<b>UE 10</b>	<b>La responsabilité vue de la direction de la qualité d'un établissement de santé</b>	<b>5 heures</b>
La direction de la qualité La gestion des litiges en interne	La gestion des litiges en contentieux	
<b>Examen terminal</b>		<b>1 heure</b>
Epreuve transversale de restitution		

### Responsabilité pédagogique

**Caroline LANTERO**  
Professeure à l'Ecole de Droit - UCA  
**Caroline.LANTERO@uca.fr**

### Scolarité

**Jade PAILLOUX**  
04 73 17 76 64 - du.droit@uca.fr

### Formation Continue

**Cédric QUICHON**  
04 73 17 76 54 - Cedric.QUICHON@uca.fr

### N° SIRET

130 028 061 00260

### N° Déclaration activité

84630531763

